

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 17 mars 2022

Date de convocation : 8 mars 2022
Date d'affichage : 10 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLLO, 1^{er} Vice-président,

Présents : Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLLO, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, , Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Catherine SERRA, Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Samantha KHALIZOFF, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT et Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER.

Absents et excusés : Romain BRETTÉ, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

Monsieur François BONNET est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-023
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 – Vote du Compte Administratif

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31, L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2021-035 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2021-069 du 22 juillet 2021 approuvant la cession du lot 4-3 du Parc d'Activités Le Revol à la société Philip'eau ;

Vu la délibération n°2021-070 du 22 juillet 2021 abrogeant la délibération n°2016-076 portant cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2021-071 du 22 juillet 2021 approuvant la cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol à la SCI LIVES ;

Vu la délibération n° 2021-095 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol à la SASU Le Revol ;

Vu la délibération n° 2021-096 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-2 du Parc d'Activités Le Revol à Monsieur Akaaboun ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol.

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol, dressé par lui-même et présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Il est rappelé que le budget annexe est un budget établi hors taxes sur la valeur ajoutée avec une gestion de stocks. Les résultats du compte administratif 2021 se présentent comme suit :

2021	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 584,00 €
2021	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 727,80 €
2021	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	75 856,20 €
2020	RESULTAT REPORTÉ N-1	215 160,46 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	291 016,66 €
2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2021	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €
2021	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2020	RESULTAT REPORTÉ N-1	34 886,47 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	51 614,07 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président, après avoir répondu aux questions, sort de la salle au moment du vote.

Monsieur Jean-François Lovisolo, Président de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif 2021 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

